

Index AI : PRE01/300/2012
22 June 2012

Rio + 20. Le document final est affaibli par les opposants aux droits humains

Rio de Janeiro, 22 juin 2012 – Alors que la récession économique mondiale va de pair avec une crise des droits humains, il est préoccupant de constater que les engagements résultant de la Conférence des Nations unies sur le développement durable « Rio +20 » sont réduits au minimum, ont déclaré Amnesty International, Human Rights Watch et le Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL) vendredi 22 juin à la clôture de la conférence.

Rio + 20 avait pour objectif de renouveler les engagements politiques en matière de développement durable souscrits lors de la première conférence de Rio il y a 20 ans, à travers une évaluation des progrès accomplis et des lacunes de mise en œuvre, et un débat sur les problèmes qui se dessinent pour l'avenir.

« Les pays du G77, le Saint-Siège et le Canada se sont alliés sans vergogne contre l'engagement en faveur des droits humains, soutenus à l'occasion par les États-Unis, a indiqué Jan Egeland, directeur exécutif adjoint à Human Rights Watch. En dépit de cette opposition, le langage des droits a survécu dans le document final, mais manque terriblement d'audace. »

Le Saint-Siège a mené la charge contre les droits en matière de sexualité et de procréation, avec l'appui du G77, organisation de pays en développement. Dans le document final, les pays participants ont souligné la nécessité de promouvoir un accès universel à la santé en matière de procréation, notamment au planning familial et à la santé en matière de sexualité, et d'intégrer la santé en matière de procréation dans les stratégies et les programmes nationaux. Cependant, toute mention explicite des droits en matière de procréation a été supprimée.

Le Canada, le G77 et les États-Unis ont ensemble refusé de réaffirmer la responsabilité des entreprises concernant le respect des droits. Tout au long des négociations, les gouvernements ont également omis de prendre en compte leurs obligations en termes de droits humains lorsqu'ils siègent en qualité d'actionnaires des institutions financières internationales (IFI).

Dans le document final, les gouvernements ont reconnu que le développement durable nécessitait une réelle mobilisation et la participation active de la société civile et de nombreux groupes marginalisés, comme les personnes souffrant de handicaps. Cependant, ils ont rayé toute référence aux droits à la liberté d'association et de réunion, ont déploré Amnesty International, Human Rights Watch et CIEL. Tandis que le droit à la liberté d'expression, pierre angulaire de la participation et de la responsabilisation, n'a même jamais figuré dans le projet de document final.

En outre, les organisations de la société civile ont fait part de leur consternation face aux maigres possibilités qui leur ont été offertes de participer efficacement au sommet de Rio.

« Le G77 a remis en cause les droits à la liberté de réunion et d'association, tandis que ceux qui les défendaient par le passé ont baissé les bras, a indiqué Jan Egeland. Il est extraordinaire qu'au lendemain

du Printemps arabe, les gouvernements n'aient pas donné de la voix pour soutenir les droits à la liberté d'expression dans le cadre du développement durable. »

Les dirigeants du monde ont réaffirmé l'importance du respect de tous les droits fondamentaux au développement, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de divers instruments relatifs aux droits et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Dans le document final, les gouvernements ont reconnu l'importance de certains droits économiques et sociaux, notamment les droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation. Pour la première fois lors d'un sommet majeur des Nations unies, ils ont réaffirmé le droit à l'eau potable et à l'assainissement. Ils se sont engagés à œuvrer pour que l'accès à ces services devienne progressivement une réalité pour tous.

« Il est regrettable que certains gouvernements aient tenté de manière arbitraire d'exclure les problèmes liés aux eaux transfrontalières de la question du droit à l'eau, a déploré Savio Carvalho, directeur du programme *Exigeons la dignité* d'Amnesty International. Que ces manœuvres n'aient pas abouti représente une victoire pour les droits humains. »

Par ailleurs, Rio + 20 n'a pas intégré la relation entre droits humains et protection environnementale, ont déclaré les organisations. Si les tribunaux régionaux, nationaux et internationaux et les organismes de surveillance de droits humains reconnaissent de plus en plus les dommages environnementaux comme des causes de violations des droits humains et ont fermement établi la responsabilité de l'État en matière de protection de l'environnement, le sommet Rio + 20 a ignoré le droit à un environnement sain.

« La protection de l'environnement est indispensable à la pleine jouissance de tous les droits humains, a indiqué Marcos Orellana, directeur droits humains et environnement à CIEL. Sans la reconnaissance explicite du droit à un environnement sain, le document de Rio + 20 passe à côté de la crise mondiale écologique et économique à laquelle sont confrontées l'humanité et la planète. »

La Déclaration de Rio de 1992, déclinée en 27 principes destinés à guider le développement durable pour l'avenir, faisait référence au droit au développement, au droit international et reconnaissait que les citoyens devaient avoir accès aux informations relatives à l'environnement et la possibilité de participer aux processus de prise de décision.

« Si le document final reflète certaines avancées, le simple fait d'avoir à plaider en faveur d'une inscription des droits humains relève de l'absurde », a estimé Savio Carvalho.

Pour consulter la Déclaration conjointe d'Amnesty International et de Human Rights Watch sur la Conférence de l'ONU sur le développement durable « Rio + 20 », veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://www.hrw.org/news/2012/06/12/amnesty-international-and-human-rights-watch-joint-statement-rio-20-un-conference-su>

Pour d'autres documents de Human Rights Watch, veuillez cliquer sur :

<http://www.hrw.org/>

Pour d'autres documents d'Amnesty International, veuillez cliquer sur :

<http://www.amnesty.org/en/demand-dignity>

Pour d'autres documents du Centre pour le droit international de l'environnement, veuillez cliquer sur :

<http://www.ciel.org/>

Pour en savoir plus, veuillez entrer en contact avec les personnes suivantes :

– à Rio de Janeiro, pour Human Rights Watch, Jessica Evans (anglais) : +1 917 930 7763 (portable) ; +55 21 6948 5076 (portable) ; evansj@hrw.org ; twitter: @evans_jessica.

- à Paris, pour Human Rights Watch, Jan Egeland (norvégien, anglais, espagnol) : +47 468 35 581 (portable) ou egelanj@hrw.org.
- à Paris, pour Human Rights Watch, Iain Levine (anglais, portugais) : +1 212 216 1211 ou +1 917 497 9852 (portable) ou levinei@hrw.org.
- à Rio de Janeiro, pour Amnesty International, Atila Roque (anglais, portugais) : +55 21 8148 1000 ou Atila.Roque@anistia.org.br.
- à Londres, pour Amnesty International, Service presse du Secrétariat international : +44 207 413 5500 poste 5729 ou +44 (0) 7961 421 583 (portable) ou +44 (0) 777 847 2126 (portable presse en dehors des heures de bureau, 19 h – 9 h TU et le weekend).
- à Rio de Janeiro, pour CIEL, Marcos Orellana (anglais, espagnol) : +55 21 8380 8168 (portable) ou morellana@ciel.org.